

## **Règlement du Championnat Individuel Jeunes 2026**

**Article 1 :** Chaque année, le CD76 organise un Championnat Individuel filles et garçons, qualificatif pour le Championnat Régional, par catégorie d'âge. Il est ouvert à tous les enfants de 11 au moins à 18 ans au plus, de nationalité française.

Les inscriptions, dont le montant est fixé par le CD76, se font exclusivement par l'intermédiaire des clubs. Aucun enfant n'est autorisé à participer dans une catégorie autre que la sienne.

En cas de suspension définitive du Championnat, seuls les participants n'ayant pas joué une seule partie ou ayant remporté par WO la seule disputée seront remboursés de leur engagement.

**Article 2 :** Le Championnat comporte une phase qualificative qui se déroule dans les clubs et une phase finale (voir art 8) dont le lieu est déterminé par le CD76 chaque année.

La phase qualificative, en secteur, peut se jouer soit en tableau à élimination directe soit sous forme de poules en Format 2 ( 2 manches de 6 jeux avec jeu décisif à 6/6 et super jeu décisif en 10 pts pour la 3ème manche) en fonction des inscriptions.

**Article 3 :** Le Championnat est géré par un Juge Arbitre nommée par le CD76, il est aidé par des adjoints de secteur. Ils sont chargés d'établir les tableaux, dans le respect des règlements Sportifs en vigueur, qui sont consultables sur internet, au fur et à mesure de l'avancée du Championnat, via TEN'UP. En outre, un comité de championnat est mis en place, il est composé de 3 membres dont le président du CD76 et 2 membres du Comité de direction. (Voir fin de document, la constitution pour la saison en cours).

**Article 4 :** Pour la phase qualificative, le nombre de qualifiés, les têtes de séries ainsi que les qualifiés directs sont déterminés par les CST en début de saison.

**Article 5 :** Sauf cas exceptionnel, examiné par la commission des jeunes de la Ligue, le forfait ou l'abandon lors de la phase finale fait perdre automatiquement au joueur sa place pour le Championnat Régional.

**Article 6 :** Chaque club qui engage des enfants se doit d'accueillir un tableau du Championnat dont la taille correspond au nombre d'engagés ou de se mettre à la disposition d'un club d'accueil.

**Article 7 :** A l'exception de la phase finale où des superviseurs sont présents et les finales arbitrées, les phases qualificatives se déroulent selon le mode de « la partie sans arbitre ».

Article 8 : Pour la phase finale, les tableaux sont élaborés en tenant compte des critères suivants : Ils doivent comporter un maximum de Têtes de Série positionnées en tant que telles ou faisant office de, à classement égal c'est le palmarès qui devra primer, si celui-ci n'est pas significatif il sera procédé à un tirage au sort en présence des CST. Aucun repêchage (Lucky-loser) n'est autorisé (art 52 alinéa 2 des R.S). Seuls les vainqueurs de tableaux, ainsi que les éventuels exempts, seront qualifiés pour le Championnat de Normandie. La Commission Jeunes de Ligue attribuera des WC à l'issue des résultats dans chacun des 5 CD.

Article 9 : Au cours de chaque Championnat sont mis en jeu 2 récompenses.

**1 : le Challenge Jean Morisse :**

Il s'adresse aux clubs de 80 licences multi-raquettes jeunes 11/18 ans au plus au 31 décembre de la saison en cours. Il récompense le club ayant obtenu le meilleur ration nombre d'engagés de licenciés 11/18 ans. Il est associé à l'attribution de 5 places lors de l'opération « Billets Journées Jeunes FFT » le 1<sup>er</sup> mercredi de l'édition suivante de Roland Garros. Il ne peut pas être remporté par un même club 2 années de suite, dans ce cas, c'est le club classé 2ème qui remporte le Challenge.

**2 : Le Trophée Chantal Burny :**

Le 2ème honorifique, est obtenu par addition de points, il est remporté par le club ayant obtenu les meilleurs résultats au cours de la phase finale de la façon suivante :

- \* 1 point aux qualifiés participants ou exempts (en raison d'une participation à un tournoi Tennis Europe ou ITF) de la phase finale.
- \* 2 points aux 1/4 finalistes
- \* 4 points aux 1/2 finalistes
- \* 6 points aux finalistes
- \* 10 points aux vainqueurs

En outre, les exempts de la phase finale se verront attribuer les points qu'ils auraient obtenu lors de leur entrée dans le tableau.

- Comité du Championnat :
- \* Le Président du Comité de Seine-Maritime
  - \* Le Responsable Commission Arbitrage
  - \* Un membre de la commission Jeunes